

BUREAU DU 25 JANVIER 2017

Délibération N° B 17/008

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019 CONVENTION FONCIERE

TRONVILLE-EN-BARROIS – Zone d'activités de la Praye - Extension – F F09FC50B003

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise de l'extension de la zone d'activités de la Praye,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie d'environ 6,7 ha ; le montant prévisionnel de l'opération est de 500 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

VU ET APPROUVE

Le Préfet de Région,

Pour le Prétiet experiment de la Secrétaire Général pour les Afraires Régionales et Européennes

Jacques GARAU

Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER